

Québec, le 4 juin 2026

Monsieur François Bonnardel
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 5 mai 2026, le député de Matane-Matapédia adressait à la ministre de l'Éducation une question concernant la possibilité d'utiliser les données fiscales de Revenu Québec pour le calcul de l'Indice de milieu socio-économique (IMSE).

Rappelons d'abord que le Ministère calcule l'IMSE pour chacune des écoles primaires et secondaires du Québec permettant, notamment, l'application des mesures budgétaires et l'identification des écoles recevant du financement pour des ratios enseignant-élèves plus bas, le tout, tel que prévu aux ententes nationales du personnel enseignant dûment négociées avec les organisations syndicales représentant le personnel enseignant.

Le calcul de l'IMSE est basé sur les données des recensements, qui rassemblent des données socioéconomiques et démographiques exhaustives et couvrant tout le territoire québécois.

Le ministère de l'Éducation a déjà examiné différentes avenues visant à utiliser des données administratives gouvernementales pour établir les indices de défavorisation. En 2015, des travaux ont notamment été réalisés afin d'évaluer le potentiel de certaines données détenues par Revenu Québec.

Ces analyses ont toutefois démontré que les données fiscales disponibles ne permettaient pas de répondre à l'ensemble des besoins liés au calcul de l'IMSE. En effet, elles ne fournissent pas certaines variables essentielles, notamment la scolarité des parents, qui constitue l'un des principaux indicateurs utilisés dans le calcul de l'indice. Des enjeux administratifs, juridiques et de protection des renseignements personnels ont également été identifiés.

...2

C'est pourquoi le recensement demeure actuellement la source de données privilégiée. Il permet d'obtenir un ensemble complet de variables socioéconomiques reconnues et comparables pour l'ensemble du territoire québécois permettant au ministère de l'Éducation d'assurer une répartition équitable des ressources destinées aux élèves qui en ont le plus besoin.

Le Ministère poursuit néanmoins sa réflexion quant à l'utilisation d'autres sources de données administratives.

Les [Indices de défavorisation des écoles publiques 2025-2026](#) sont disponibles sur quebec.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.



Sonia LeBel